

Duplicata

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
D'AUCH

PALAIS DE JUSTICE 32000 AUCH  
TELEPHONE : 05.62.05.02.24  
TELECOPIE : 05.62.05.23.32  
INTERNET : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

## RECEPISSE DE DEPOT

A 2 C AIR COST CONTROL  
ZI DE BUCONIS  
32600 L ISLE JOURDAIN

V/REF :

N/REF : 2004 B 260 / 2006-A-255

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'AUCH certifie qu'il a reçu le 14/02/2006,

P.V. d'assemblée du 24/11/2005

NOMINATION COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Concernant la société

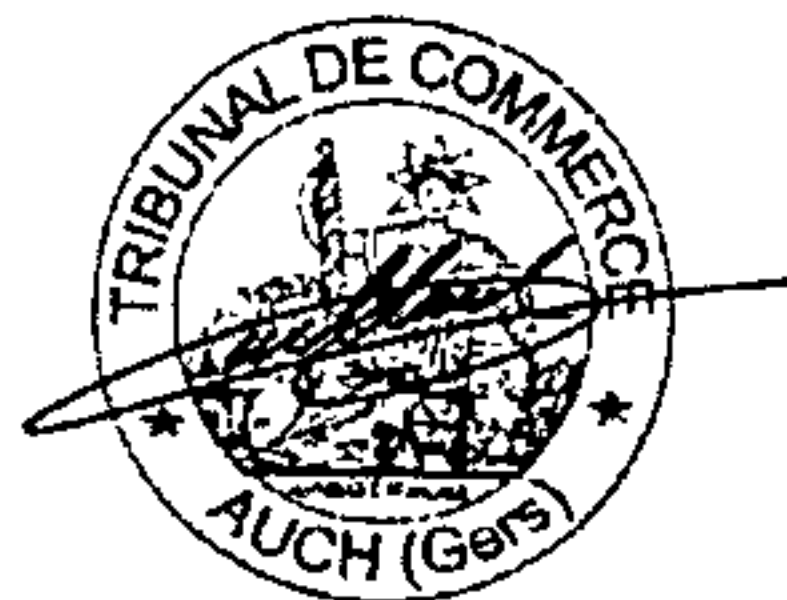
A 2 C AIR COST CONTROL  
Société à responsabilité limitée  
ZI DE BUCONIS  
32600 L ISLE JOURDAIN

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-255 le 14/02/2006

R.C.S. AUCH 431 955 749 (2004 B 260)

Fait à AUCH le 14/02/2006,

Le Greffier



**" A 2 C "**  
**AIR COST CONTROL**  
SARL au capital de 200 000 euros

Siège social :  
ZI de Buconis – 32600 L'ISLE-JOURDAIN

RCS Auch 431 955 749

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**REUNIE LE 24 NOVEMBRE 2005 à 10 HEURES**

---

- I -

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre à dix heures,  
Les associés de la SARL "A2C" au capital de 200 000 euros divisé en 500 parts sociales,  
Se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur la convocation faite par la  
gérance.

L'assemblée est présidée par M. Laurent PARELLE, co-gérant,

qui déclare posséder personnellement ..... 250 parts

Il constate en outre la présence à l'assemblée de :

- Mme Laure PARELLE co-gérante et titulaire de ..... 250 parts

Soit, ensemble ..... **500 parts**

La totalité des parts sociales étant réunie et l'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est  
déclarée régulièrement constituée.

- II -

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les statuts de la société,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

Le président déclare que le texte des résolutions, ainsi que le rapport de la gérance ci-dessus  
visés, ont été communiqués aux associés dans les conditions et délais prévus par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

- III -

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Nomination de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs à conférer.

./.

L.P

L.P

./.

Le président donne lecture du rapport de la gérance, puis, lecture faite, il déclare la discussion ouverte. Après divers échanges, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la gérance dans son rapport, décide de nommer en vertu de l'article L.223-35, al. 2 du Code de Commerce, un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices. Sont ainsi désignés :

- En qualité de Commissaire titulaire :  
M. Xavier DENIS-FARGE, 3 Rue Brindejonc des Moulinais, à Toulouse (31500)
- En qualité de Commissaire suppléant :  
Mme Marie-Christine CARANICOLAS, 11 Rue Jean Rodier, à Toulouse (31400).

Ils exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

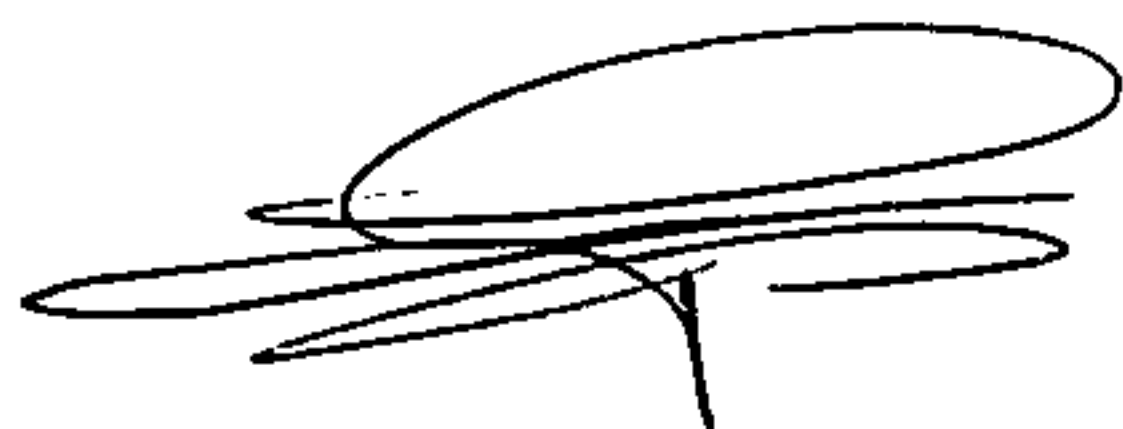
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

-IV-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. Laurent PARELLE



Mme Laure PARELLE

